



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Service Médical

Service Médical

Chartres, le 1^{er} juin 2022

Dr Dippe
Dr Deslandes

Le service médical de la DSDEN d'Eure-et-Loir

Tél : 02 36 15 11 96
Mél : ce.medical28@ac-orleans-tours.fr

aux

Cité administrative
15 Place de la République
28019 Chartres Cedex

Responsables légaux

**Objet : demande de renouvellement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour votre enfant –
procédure 2022/2023**

Référence : circulaire du 10-02-2021 (NOR : MENE2104832C)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez le renouvellement d'un PAI pour cette année scolaire

1. Merci de réunir les éléments suivants :
 - La partie 3 : fiche spécifique ou standard « 3/ conduite à tenir en cas d'urgence –partie médecin traitant » remplie par le médecin traitant ou le médecin spécialiste
 - Un courrier confidentiel ou un document médical de liaison confidentiel pour le médecin de l'éducation nationale en cas de modification ou de nouvel élément rempli par le médecin traitant ou le médecin spécialiste
 - Une copie de l'ordonnance **de moins de 3 mois** en cas de traitement à donner dans l'établissement scolaire
 - La trousse avec les médicaments et/ou le matériel nécessaire

Tous les documents sont téléchargeables sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/sante-securite-social-dans-l-eure-et-loir-122147>

2. Tout apporter avec le bordereau d'envoi (cf.pj) :
 - Au directeur / à la directrice pour les écoles
 - À l'infirmier(e) ou la vie scolaire pour les collèges et lycées

Le service médical